



ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE
10 mars - 10 octobre 2025
Assemblée des Français de l'étranger

Dossier de présentation des Assises de la Protection Sociale des Français de l'étranger

De l'état des lieux à des propositions concrètes et réalisables



SOMMAIRE

Avant-Propos

Introduction

La Protection Sociale et les Français établis hors de France

- Qu'est-ce que la Protection Sociale ?
- Quelle est la définition des Français établis hors de France ?
- Histoire de la Protection Sociale des Français établis hors de France
- Lien entre la Protection Sociale et les Français établis hors de France ?

L'organisation des Assises de la Protection Sociale

- La genèse
- La gouvernance des Assises
- La démarche participative
- Les acteurs
- Le calendrier
- Après les Assises

Le contenu des Assises de la Protection Sociale

- Questionnaire : Qu'en pensent les Français établis hors de France ?
- Thème 1 : Aides sociales directes et indirectes
- Thème 2 : Avenir de la Caisse des Français de l'étranger (notée CFE)
- Thème 3 : Aides à la scolarité - bourses scolaires et AESH
- Ressources documentaires des Assises

Conclusions

Avant-propos

Ce dossier de présentation des Assises de la Protection Sociale des Français établis hors de France est destiné à venir en appui des discussions et réflexions de la démarche participative.

Non exhaustif, il est sciemment pensé et construit avec des sources plurielles : documentation ministérielle, sources juridiques, observations d'autorités administratives indépendantes, sources associatives, travaux de recherche, ...

Chaque partie prenante à la démarche participative est libre de s'en saisir comme elle l'entend ; pour toute question relative à ce dossier, n'hésitez pas à vous reporter à la section « Contacts » à la fin du document.

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est une autorité indépendante qui a pour mission d'émettre des avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer l'information et la participation du public. La CNDP a nommé Jean-Michel Alonzeau, Renée Aupetit et Nathalie Durand, garant(e)s de la CNDP. Ils interviennent dans le cadre d'une mission de conseil, relative à l'organisation des assises pour garantir le droit de l'information et de la participation des publics, fondée sur les valeurs et principes de la CNDP, notamment les principes d'indépendance, de neutralité, de transparence, d'égalité de traitement, d'argumentation et d'inclusion.

L'Edito de Laurent Saint-Martin, Ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et des Français de l'étranger



En 2025, nous consacrerons 132 M€ à l'accompagnement et à la protection sociale de nos compatriotes établis hors de France : nous pouvons être fiers de cette action qui n'a pas d'équivalent dans le monde. Ces aides, versées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, sont des mesures gracieuses et dérogatoires au principe de territorialité prévu par le Code de la sécurité sociale.

S'il faut se féliciter des efforts particuliers consentis dans ce cadre, je suis également convaincu que ces mécanismes sont perfectibles et que notre système peut être rendu plus efficient. C'est la condition pour préserver l'acceptabilité de ces mesures dérogatoires du droit commun par notre représentation nationale et par les Français de l'Hexagone. Nous devons démontrer collectivement que chaque euro dépensé pour nos compatriotes résidents à l'étranger l'est de manière optimale.



C'est dans cette logique que les Assises de la protection sociale des Français de l'étranger, que j'ai officiellement lancées le 10 mars dernier, doivent inscrire leurs travaux. Et c'est pour cette raison que j'ai décidé de consulter l'Assemblée des Français de l'étranger afin d'envisager une remise à plat de nos dispositifs, en vue d'une restitution de ces travaux en octobre 2025 en marge de la 43^{ème} session de l'AFE.

De ces Assises, j'attends des propositions de pistes d'amélioration sur tous nos dispositifs : sur l'adéquation entre l'offre d'aides sociales et les besoins de nos compatriotes les plus vulnérables ; sur le système de bourses scolaires dans un contexte d'augmentation tendancielle des frais de scolarité et sur celui des aides à l'accompagnement des élèves en situation de handicap ; enfin, sur la Caisse des Français de l'étranger, en particulier sur le dispositif de la catégorie aidée.

Pour conduire cette réflexion, il est nécessaire de tenir compte des réalités budgétaires qui s'imposent à nous alors que notre modèle de protection sociale en France est déjà sous très forte tension. Il s'agit de faire de ces Assises une occasion d'optimiser les dispositifs existants en direction de nos compatriotes les plus fragiles, d'en améliorer à la fois l'efficacité et l'équité.

Une ambition partagée au service des Français de l'étranger, un travail collectif pour des propositions concrètes, une réflexion nécessaire pour adapter notre dispositif, voilà l'esprit qui doit guider ces Assises. Je sais pouvoir compter sur votre expertise, votre engagement et votre sens des responsabilités pour que cet exercice débouche sur des propositions utiles, réalistes et opérationnelles et pour faire de ces Assises un succès./.

Laurent Saint-Martin

Introduction

Les Assises de la Protection Sociale en quelques chiffres :

- Nombre de Français inscrits au registre des Français établis hors de France: 1.741.492¹
- Nombre de Français dans le monde dont ceux qui ne sont pas inscrits au registre des Français établis hors de France : environ . 3.000.000

Aides sociales directes et indirectes (2024)

- 4.435 allocataires
- 14.974.879 € ont été attribués à ces allocataires
- 293 € en moyenne par mois
- 1.400.000 € versés aux associations d'entraide et de solidarité
- 1.247.371 € alloués aux rapatriements

Source : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Caisse des Français de l'étranger (2023)

- Nombre d'adhérents de la CFE :
 - 104.886 contrats actifs
 - $\frac{2}{3}$ de contrats individuels
 - $\frac{1}{3}$ de contrats collectifs
- 177.456 Français établis hors de France protégés au titre des garanties Santé, Accident du travail et Vieillesse
- 146,83 M € de cotisations « Maladie »
- 13,46 M € de cotisations « Accidents du travail »
- 252,57 M € de cotisations « Vieillesse »
- 153,75 M € de prestations
 - 54 M € en France
 - 10 M € au Maroc
 - 9 M € en Thaïlande

¹ [https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/cartes/la-communaute-francaise-a-l-etranger-en-chiffres/#:~:text=1%20232%20097%20de%20Fran%C3%A7ais,2023%20\(31%2C9%25\)](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/cartes/la-communaute-francaise-a-l-etranger-en-chiffres/#:~:text=1%20232%20097%20de%20Fran%C3%A7ais,2023%20(31%2C9%25))

- 920.000 demandes de remboursement

Source : rapport d'activité 2023 de la CFE²

Aides à la scolarité

- 120.945 élèves français dans les établissements français
- 19.590 boursiers (année scolaire 2024-2025)
- dont 8.358 boursiers prise en charge à 100%
- 105,2 M € distribués (budget exécuté en 2024)

- 474 élèves pris en charge au titre de l'AESH, Accompagnant des élèves en situation de handicap (2024-2025)
 - 186 boursiers
 - 288 non boursiers
- 2,4 M € distribués (budget exécuté en 2024)

Source : état des lieux AEFE pendant les Assises

² <https://www.cfe.fr/documents/310024/389309/Rapport+annuel+2023.pdf/3c90b5b0-aa3a-512e-f1ea-9888d99d5d9a?t=1719496857316>



La Protection sociale et les Français établis hors de France

- **Qu'est-ce que la Protection Sociale ?**

La protection sociale repose sur deux types de mécanismes : les prestations sociales (versées aux ménages) et les prestations de services sociaux (accès gratuit ou peu onéreux à des services).

Les prestations sociales peuvent répondre à trois logiques de prise en charge : une logique d'assurance sociale (prestations versées aux cotisants et à leurs ayants-droit), d'assistance (prestations sous condition de ressources) ou de protection universelle (sans condition de ressources ou de cotisations).

Source: [Qu'est-ce que la protection sociale ? | vie-publique.fr](http://vie-publique.fr)

- **Quelle est la définition des Français établis hors de France?**

Selon l'article 1 du décret n°2003-1377 du 31 décembre 2003 relatif à l'inscription au registre des Français établis hors de France, la définition est la suivante :

L'expression "*Français établi hors de France*" désigne toute personne de nationalité française ayant sa résidence habituelle dans une circonscription consulaire telle que prévue par la convention de Vienne du 24 avril 1963 sur les relations consulaires susvisée et définie par arrêté du ministre des affaires étrangères."

- **Histoire de la protection sociale des Français établis hors de France**

Par Marie-Christine Peltier-Charrier, membre du collège des experts, Docteure en anthropologie sociale, chercheure associée au Laboratoire d'anthropologie politique (LAP, CNRS EHESS)



L'Histoire de cette protection sociale s'inscrit dans un processus d'échanges entre les élus des Français de l'étranger et le Gouvernement. Il se déroule depuis les années 60.

La question est posée en 1964 par leur seule association, l'Union des Français de l'étranger (UFE), « en contrepartie de la présence de la France qu'ils assurent³ ». La politique, menée alors par le Gouvernement, consiste à signer des accords bilatéraux de réciprocité en matière de sécurité sociale avec les pays étrangers. Cette politique est jugée inefficace par les sénateurs des « Français établis hors de France », seuls élus qui les représentent à cette période car, en dehors de quelques pays européens, la protection sociale est pratiquement inexistante.

C'est en 1974, au début du septennat giscardien, qu'une inflexion majeure intervient. L'examen d'un projet de loi étendant la sécurité sociale à tous les Français va être l'occasion pour le sénateur Paul d'Ornano, qui représente les « Français établis hors de France », de rappeler que ceux-ci n'en bénéficient pas, alors que « c'est une très ancienne revendication »⁴ :

« Il est indispensable que ces Français de l'étranger, c'est leur sentiment unanime, ne soient pas exclus du grand effort de solidarité nationale qui a été entrepris. C'est là, d'abord, simple justice et c'est aussi l'intérêt de notre pays. L'expansion économique vers l'étranger, qui est une nécessité impérieuse pour la France, passe par ces Français. Or, nos compatriotes ne s'expatrieront que s'ils sont assurés de bénéficier des mêmes avantages sociaux que les Français de la métropole.⁵ »

La suite positive donnée à cette nouvelle orientation instaure une politique tout à fait minoritaire dans le monde. Il ne s'agit pas d'un droit mais de mettre en place des aides ciblées et différentielles inspirées par la couverture sociale française.

³ La Voix de France, 1964, n°19, juillet, p 5

⁴ Sénat, Annales, 1974, 14 novembre, p.1743

⁵ Ibid



Une importance particulière est donnée au secteur de l'enseignement. Il est considéré comme un élément essentiel de l'expansion. Le sujet central est la prise en charge par l'État de l'enseignement déterritorialisé, et ce en raison de la dualité attachée à la pratique de la langue ; la parler et la transmettre c'est manifester le fait d'être français mais c'est aussi un instrument de politique culturelle et économique.

Les gouvernements successifs vont faire vivre cette spécificité nationale. Ils élaborent des solutions jugées compatibles avec les institutions, et ce en fonction des alliances entre différents acteurs privés et publics.

Depuis 2013 votre Assemblée, dont les membres sont proches de leurs électeurs, peut s'exprimer sur nombre de questions, la protection sociale à laquelle ces électeurs sont attachés en est une. Ils sont aussi une courroie de transmission permanente avec les institutions en transmettant les questions qui se posent sur le territoire dont ils sont les élus mais aussi les réponses faites par les représentants du gouvernement. Rôle qui suppose de rester critique compte tenu de la confrontation entre deux logiques, celle de l'administration et celle des élus.

A l'heure actuelle, ce rôle est d'autant plus important que la généalogie de la prise en considération institutionnelle des « Français établis hors de France », et la reconnaissance de leur citoyenneté, se déploient dans une nouvelle phase. Dans un monde globalisé, où les relations sociales priment sur le partage d'un même territoire, ces citoyens font l'objet de réflexions récentes : « Ils constituent une nouvelle localité sociale et politique sujette à de régulières réinventions. Elle permet d'intégrer à la fois le dépassement du territoire et la perpétuation de l'État »⁶.

⁶ Marie-Christine Peltier-Charrier, Les Français de l'étranger comme catégorie politique, 2021, Paris. p.331

- **Le lien entre la Protection Sociale et les Français établis hors de France ?**

Bien qu'il n'existe pas formellement de loi encadrant l'ensemble de la protection sociale à destination des Français établis hors de France, trois éléments constitutifs apparaissent dans plusieurs textes.

- Code l'action sociale : Article L. 121-10-1

Les actions menées à l'égard des Français établis hors de France en difficulté, en particulier les personnes âgées ou handicapées, relèvent de la compétence de l'État.

Ces personnes peuvent bénéficier, sous conditions, de secours et aides prélevés sur les crédits d'assistance aux Français établis hors de France du ministère des affaires étrangères, et d'autres mesures appropriées tenant compte de la situation économique et sociale du pays de résidence.

L'Assemblée des Français de l'étranger, la commission permanente pour la protection sociale des Français établis hors de France et, dans chaque pays considéré, le conseil consulaire compétent sont consultés sur la politique d'aide sociale aux Français établis hors de France.

- Code de l'éducation : Article L452-2,

L'agence [AEFE] a pour objet, en tenant compte des capacités d'accueil des établissements, d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation, du ministre chargé des affaires étrangères et du ministre chargé de la coopération.



- Création de la Caisse des Français de l'Étranger : loi 84-604 du 13 juillet 1984 portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger ; code de la Sécurité Sociale R-761-1 à 11

La loi de 1984 et le code de la Sécurité Sociale définissent l'adhésion volontaire des Français établis hors de France à des garanties similaires à celles proposées par le régime de base de la Sécurité Sociale en France.

Les assises de la protection sociale, un débat citoyen

◦ La genèse

La démarche participative des Assises de la Protection Sociale des Français établis hors de France s'inscrit dans un contexte de mobilisation forte et continue. Elle fait suite à la tribune co-signée par 136 Conseillères et Conseillers des Français de l'étranger, pour alerter sur les enjeux de la protection sociale, à l'engagement des parlementaires des Français de l'étranger, qui ont relayé ces préoccupations, ainsi qu'au vote de l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE), demandant la tenue d'Assises. Enfin, la saisine de l'AFE par le Gouvernement a permis d'officialiser cette initiative et d'ouvrir un espace de dialogue structuré pour construire des solutions adaptées et durables.

◦ La gouvernance des assises

- Le Ministre délégué chargé du commerce extérieur et des Français de l'étranger est le commanditaire des Assises au nom du Gouvernement⁷
- L'Assemblée des Français de l'étranger est l'Organisateur des Assises⁸
- Le collège des experts assure la pertinence des thématiques abordées et contribue à l'élaboration de recommandations⁹
- La CNDP accompagne techniquement les organisateurs et garantit le droit à l'information et à la participation des publics¹⁰

⁷ [Lettre de mission du Ministre](#)

⁸ [Résolution de l'Assemblée des Français de l'étranger demandant l'organisation d'Assises](#)

⁹ [Rôle et Missions du Collège des Experts](#)

¹⁰ [Lettre de mission de la Commission Nationale du Débat Public](#)

Le Ministre délégué

Selon son décret d'attribution, **M. Laurent Saint-Martin** est ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du commerce extérieur et des Français de l'étranger, traite, par délégation du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, de toutes les affaires relatives au commerce extérieur et aux Français de l'étranger que le ministre de l'Europe et des affaires étrangères lui confie.

Selon la lettre de mission du Ministre et en vertu de l'article 12 de la loi de juillet 2013 relative à la représentation des Français de l'étranger, il a demandé à l'Assemblée des Français de l'étranger d'organiser les Assises de la Protection Sociale.

L'Assemblée des Français de l'étranger

L'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) est une assemblée composée de 90 conseillers élus pour 6 ans au suffrage universel indirect dans 15 circonscriptions couvrant le monde entier. Elle est leur porte-parole et le défenseur de leurs droits et intérêts. L'assemblée est l'interlocuteur du gouvernement sur la situation des Français établis hors de France et les politiques conduites à leur égard.

L'Assemblée des Français de l'étranger a donné mandat à la Commission des Affaires sociales d'organiser ces Assises de la Protection Sociale des Français de l'étranger.

Le Collège des Experts

Dans le cadre des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger, l'AFE a souhaité s'entourer d'un collège d'experts qui ont tous des compétences en lien direct avec les trois thématiques et connaissent techniquement les sujets abordés.

Les membres du collèges des experts : **Catherine Pajares Y Sanchez**
- Membre du Conseil Économique Social et Environnemental ;
Marie-Christine Peltier-Charrier, Docteure en anthropologie

sociale ; **Eric Signarbieux**, Délégué général de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) ; **Serge Mucetti**, administrateur honoraire de l'État, ancien Ambassadeur, ancien Consul général ; **Clément Cadoret**, Directeur Général délégué du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, Inspecteur des Affaires Sociales.

La Commission Nationale du Débat Public

Les représentants de l'Assemblée des Français de l'étranger ont sollicité la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en février 2025 pour un avis méthodologique sur le fondement de l'article L.121-1, relatif à la participation du public dans le cadre des Assises de la Protection Sociale des Français de l'étranger.

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a désigné trois garants: Jean-Michel Alonzeau, Renée Aupetit et Nathalie Durand.

L'intervention de la CNDP sur cette procédure a été décidée en application de l'article L.121-1 du code de l'environnement qui dispose que la CNDP peut être saisie d'une mission de conseil visant à « émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public ».

Les garants de la Commission nationale du débat public garantissent le droit à l'information et à la participation des publics.

La démarche participative

Chaque citoyenne et citoyen peut déposer une contribution pour exprimer, des avis, des points de vigilance, des propositions, des recommandations.

Dans le cadre d'un débat public, une **contribution** désigne une intervention, une prise de parole ou un apport d'éléments visant à enrichir la discussion. Elle peut prendre différentes formes : arguments, témoignages, propositions, analyses ou contre-analyses.

Une contribution peut être :

- **Argumentative** : défendre une idée ou contester une position.
- **Informative** : apporter des faits, des chiffres ou des références.
- **Constructive** : proposer des solutions ou des pistes d'amélioration.

L'objectif d'une contribution est de nourrir le débat en permettant un échange d'idées éclairé et respectueux.

Les partenaires officiels des Assises et les parlementaires peuvent déposer des cahiers d'acteurs.

Les cahiers d'acteurs sont à la fois des moyens d'information et des outils d'expression.

• **Moyens d'information** pour le grand public qui a ainsi accès à des points de vue argumentés, documentés, différents ou complémentaires de celui du maître d'ouvrage. En ce sens, les cahiers d'acteurs participent pleinement à la qualité des informations mises à la disposition de tous.

• **Outils d'expression** au service de ceux qui estiment nécessaire de faire entendre leur voix à tous les publics, de diffuser des résultats d'études ou des analyses propres à enrichir le débat, de porter à la connaissance de tous une autre vision du développement socio-économique, de l'aménagement du territoire, du cadre de vie... Ils contribuent largement à l'information du porteur de la démarche, ce qui lui permet de prendre sa décision en toute connaissance de cause.

Chaque contribution et chaque cahier d'acteur fera l'objet d'une synthèse des arguments par les garants et d'une analyse par les organisateurs des Assises, commission des affaires sociales et collèges des experts. Pour faciliter les travaux, des réunions thématiques à rythme régulier seront organisées. Les comptes rendus de ces réunions seront publics.

Les garants rédigeront un rapport intermédiaire sur la base de l'ensemble des données récoltées lors de la première phase de la concertation des assises de la protection sociale des Français de l'Etranger qui alimenteront la conférence de consensus.

A la fin du processus de concertation, le 10 octobre, une conférence de consensus est organisée pour présenter et prioriser les recommandations à proposer.

Les garants feront ensuite un bilan final qui rendra compte de l'information, de la participation des publics et la synthèse de l'ensemble des arguments qui auront été exprimés par les participantes et participants aux Assises de la protection sociale des Français de l'Etranger.

La semaine du 13 au 17 octobre, à l'occasion de sa 43ème session, l'Assemblée des Français de l'étranger votera formellement les propositions retenues à transmettre au Gouvernement.

Les actes des Assises seront ensuite publiés pour retracer l'ensemble du processus de consultation. Ce document sera transmis aux décideurs publics : Présidents des Assemblées, parlementaires, CESE, administrations.

Les acteurs

- Les citoyennes et les citoyens ;
- Les associations engagées auprès des Françaises et Français établis hors de France ;
- Les Conseillères et Conseillers des Français de l'étranger ;
- Les commissions de l'Assemblée des Français de l'étranger :
 - Commission du Développement durable et du Commerce extérieur
 - Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires
 - Commission des Finances, du Budget et de la Fiscalité
 - Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires
 - Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur
 - Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation
- L'administration consulaire et les services du MEAE concernés ;
- Les acteurs institutionnels : Caisse des Français de l'étranger, Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger ;
- Les parlementaires des Français établis hors de France.

Le calendrier

Les Assises se déroulent en plusieurs phases entre mars et octobre 2025, cependant les mobilisations et contributions citoyennes sont ouvertes jusqu'au 15 septembre 2025 :

✂ Mars - Phase d'état des lieux

Lancement officiel des Assises et premières consultations pour dresser un état des lieux des dispositifs existants.

✂ Avril à septembre - Trois focus sur les thématiques

◆ 1er Avril - 15 Mai : Aides sociales directes et indirectes

Analyse des allocations de solidarité, des aides ponctuelles et du soutien aux personnes en situation de handicap. Réflexion sur le rôle des Organismes Locaux d'Entraide et de Solidarité (OLES).

◆ 15 Mai - 1er Juillet : Fonctionnement de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE)

Évaluation du modèle de la CFE, bilan de la réforme de 2019 et identification des défis futurs.

◆ 1er Juillet - 15 Septembre (*en tenant compte des congés*) : Bourses scolaires et accompagnement du handicap à l'école

Étude de l'évolution du dispositif des bourses scolaires et de la prise en charge des Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH).

D'avril à septembre, les acteurs et partenaires ont la possibilité d'organiser des mobilisations sur le terrain sur le thème qu'ils souhaitent

✂ 20 septembre - Bilan intermédiaire des garants de la CNDP qui alimentera la conférence de consensus

✂ 10 octobre - Conférence de consensus

Synthèse des travaux et mise en avant des priorités issues des contributions et débats.

✚ 12 octobre - Bilan final des garants de la CNDP

✚ 13 au 17 Octobre - Vote par l'Assemblée des Français de l'Étranger

L'AFE adopte des recommandations officielles sur la protection sociale des Français de l'étranger.

✚ Remise au Gouvernement

Transmission des conclusions et propositions au Gouvernement et aux Assemblées pour nourrir les futures décisions politiques.

Après les Assises

Après la tenue des Assises, des actes des Assises seront publiés pour retracer l'ensemble du processus de consultation. Ce document sera public et transmis aux décideurs publics : Présidents des Assemblées, parlementaires, CESE, administrations.

Le contenu des Assises de la Protection Sociale

○ Qu'en pensent les Français établis hors de France ?

Un questionnaire vous permettra de mieux appréhender les enjeux des Assises, vous pourrez répondre aux questions directement sur le site Internet des Assises.

Partagez votre point de vue en répondant à 10 questions !

Question 1 : Parmi les critères ci-dessous, quels sont 3 besoins prioritaires auxquels doit répondre la protection sociale des Français établis hors de France ?

(Numéroter de 1 à 3 les 3 critères prioritaires parmi les 4 proposés)

- Accès à des soins de santé de qualité
- Aide financière en cas de perte d'emploi
- Soutien pour les personnes âgées et les personnes handicapées
- Accès à des services d'intégration et d'accompagnement
- Autres (veuillez préciser):

Question 2 : Savez-vous quelles sont les démarches administratives à effectuer pour bénéficier d'une aide sociale ? (Cocher une seule case)

- Oui, je suis bien informé(e)
- J'ai quelques connaissances, mais pas assez
- Non, je ne sais pas du tout
- Je n'ai jamais eu besoin de me renseigner
- Autres (veuillez préciser)

Question 3 : Parmi les critères ci-dessous, quels seraient les 3 critères les plus justes pour attribuer les aides sociales aux Français de l'étranger ?

(Numéroter de 1 à 3 les 3 critères prioritaires parmi les 4 proposés)

- Le revenu et la situation financière
- La situation familiale (nombre d'enfants, etc.)

- La durée de résidence à l'étranger
- Les besoins spécifiques (handicap, santé, etc.)
- Autres (veuillez préciser)

Question 4 : L'État doit-il financer davantage les aides sociales pour les Français de l'étranger, même en période de contraintes budgétaires ?
(Cocher une seule case)

- Oui, c'est essentiel
- Oui, mais avec des conditions strictes
- Non, il faut prioriser d'autres dépenses
- Non, je ne pense pas que ce soit nécessaire
- Autres (veuillez préciser)

Question 5 : Parmi les critères ci-dessous, quels sont les propositions prioritaires que vous feriez pour renforcer la couverture santé et les prestations proposées par la Caisse des Français de l'Etranger ?

(Numéroter de 1 à 3 les 3 critères prioritaires parmi les 4 proposés)

- Améliorer le suivi du traitement des remboursements et les délais afférents
- Proposer des services de téléconsultation
- Offrir des programmes de prévention santé
- Améliorer l'accès à des spécialistes locaux
- Autres (veuillez préciser)

Question 6 : Parmi les critères ci-dessous, quelles sont les 3 améliorations prioritaires que vous souhaiteriez voir dans les offres de la CFE pour mieux répondre aux besoins des Français de l'étranger ?

(Numéroter de 1 à 3 les 3 critères prioritaires parmi les 4 proposés)

- Plus de choix dans les options de couverture
- Des tarifs plus compétitifs
- Une meilleure communication sur les services disponibles
- Un soutien accru pour les situations d'urgence
- Autres (veuillez préciser)

Question 7 : Parmi les critères ci-dessous, quels seraient les avantages et inconvénients d'une intégration plus étroite de la CFE au sein du système général de Sécurité sociale française ?

(Numéroter de 1 à 3 les 3 critères prioritaires parmi les 4 proposés)

- Avantages : Meilleure couverture, Inconvénients : Complexité administrative
- Avantages : Économie d'échelle, Inconvénients : Moins de flexibilité
- Avantages : Accès à des ressources supplémentaires, Inconvénients : Risque de perte d'identité
- Avantages : Simplification des démarches, Inconvénients : Risque de délais plus longs
- Autres (veuillez préciser)

Question 8 : À votre avis, les critères d'attribution des bourses scolaires sont-ils justes et adaptés aux réalités économiques locales ? (cocher une seule case)

- Oui, ils sont bien adaptés
- Oui, mais pourraient être améliorés
- Non, ils ne tiennent pas compte des réalités locales
- Non, ils sont trop rigides
- Autres (veuillez préciser)

Question 9 : Pensez-vous que les élèves en situation de handicap bénéficient d'un accompagnement suffisant dans les établissements français à l'étranger ? (cocher une seule case)

- Oui, l'accompagnement est adéquat
- Oui, mais il pourrait être amélioré
- Non, il est insuffisant
- Non, il y a de grandes disparités selon les établissements
- Autres (veuillez préciser)

Question 10 : Pensez-vous que le système actuel de bourses scolaires est suffisamment accessible aux familles demandeuses ? (Cocher une seule case)

- Oui, il est accessible
- Oui, mais il y a des obstacles à surmonter



- Non, il est trop complexe
- Non, il n'est pas adapté aux besoins des familles
- Autres (veuillez préciser)

- **Thème 1 : aides sociales directes et indirectes**

Rappel de la demande du gouvernement : étude du « dispositif des aides sociales directes (allocation de solidarité, allocation à durée déterminée, secours mensuel spécifique enfant, secours occasionnel, allocation enfant et adulte handicapé) et indirectes (dispositif de subvention aux organismes locaux d'entraide et de solidarité) afin qu'elles soient à la fois plus efficaces, mieux ciblées et adaptées aux besoins »

Ce que nous proposons dans le cadre des Assises :

Depuis les années 1980, des aides sociales directes et indirectes soutiennent les Français établis hors de France en situation de précarité. Allocations de solidarité, aides ponctuelles, soutien aux personnes en situation de handicap, ces dispositifs sont essentiels pour garantir un filet de sécurité à ceux qui en ont besoin. En parallèle, les Organismes Locaux d'Entraide et de Solidarité (OLES) jouent un rôle clé en apportant une aide de proximité aux compatriotes en difficulté. Cependant, avec l'évolution des profils des bénéficiaires, la répartition des aides et les contraintes budgétaires, il est nécessaire de repenser ces dispositifs pour les rendre plus accessibles et mieux adaptés aux réalités de l'expatriation.

Les Assises de la Protection Sociale dresseront un état des lieux des aides existantes, de leur financement et des critères d'attribution. L'objectif est de clarifier les conditions d'accès, simplifier les démarches administratives et améliorer la répartition des ressources. À travers ces échanges, nous devons poser les bases d'un système plus équitable, transparent et adapté aux besoins réels des Français établis hors de France, tout en garantissant sa viabilité à long terme.

Ce que dit la loi : Code l'action sociale : Article L. 121-10-1

Les actions menées à l'égard des Français établis hors de France en difficulté, en particulier les personnes âgées ou handicapées, relèvent de la compétence de l'État.

Ces personnes peuvent bénéficier, sous conditions, de secours et aides prélevés sur les crédits d'assistance aux Français établis hors de France du ministère des affaires étrangères, et d'autres mesures appropriées tenant compte de la situation économique et sociale du pays de résidence.

La table ronde sur ce sujet :

[Table ronde : focus aides sociales directes et indirectes](#)

Les aides sociales pour les Français de l'étranger :

- Présentation de Denis Glock, Conseiller des Français de l'étranger au Costa Rica

Ce que dit l'administration française :

- Présentation lors de l'État des lieux le 10 mars 2025

Ce que dit l'Assemblée des Français de l'étranger :

- [Résolution du 17 octobre 2024 sur l'extension des dispositifs de protection sociale aux jeunes majeurs](#)
- [Résolution du 22 mars 2024 sur l'Analyse des besoins sociaux](#)
- [Résolution du 30 mars 2023 sur la réévaluation des aides taux de chancellerie](#)

Les acteurs identifiés sur le thème :

La Direction des Français de l'Étranger du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, vos Conseillères et Conseillers des Français de l'étranger, les Organismes Locaux de Solidarité et les Bienfaisances dans les pays de résidence, Union des Français de l'étranger, Français du monde-adfe, ...

Pour aller plus loin, quelques ressources utiles :

- 2024 - Rapport du Député Karim Ben Cheikh sur les dépenses d'action sociale destinées aux Français de l'étranger [Rapport d'information, n° 2720 - 16e législature - Assemblée nationale](#)
- 2024 - Projet de loi de finances pour 2025 : Action extérieure de l'État [La position du rapporteur spécial Rémi Féraud sur les crédits des programmes 151 et 185](#)
- 2024 - [Rapport du Gouvernement sur la situation des Français établis hors de France](#) pages 56 à 66
- 2024 - Rapport de la Cour des comptes sur [LES SERVICES CONSULAIRES RENDUS AUX FRANÇAIS À L'ÉTRANGER](#) pages 59 à 63 et 66 à 68
- 2023 - Aides en faveur des Français établis hors de France [Texte n° 55 \(2023-2024\) de Mme Mélanie VOGEL et plusieurs de ses collègues, déposé au Sénat le 23 octobre 2023](#)

Pour retrouver plus d'actualité sur ce thème, rendez-vous sur le blog de l'Assemblée des Français de l'étranger : <https://tribune-afe.fr/>

● **Thème 2 : Avenir de la Caisse des Français de l'étranger**

Rappel de la demande du gouvernement : étude du « *Fonctionnement de la Caisse des Français de l'étranger, afin de permettre à cette dernière d'assurer pleinement sa mission de service public de couverture des risques des assurés résidant à l'étranger, en complément ou en l'absence d'une convention bilatérale de sécurité sociale entre leur pays de résidence et la France, en particulier au profit des plus défavorisés d'entre eux à travers le mécanisme de la catégorie aidée.* »

Ce que nous proposons dans le cadre des Assises :

Depuis 1988, la CFE offre aux Français établis hors de France une couverture Santé adaptée à leurs besoins. Elle propose plusieurs assurances volontaires à la carte : Maladie, Maternité, Accident du Travail, Indemnité Journalière, Accès à la Retraite CNAV. Le profil des 200,000 assurés de la Caisse a évolué en 35 ans et la Caisse aussi.

Les Assises de la Protection Sociale feront le point sur ce qu'est devenue la Caisse aujourd'hui et quels sont ses défis pour demain afin de continuer à accompagner les Français établis hors de France qui l'ont choisie et celles et ceux qui la choisiront au cours des prochaines décennies. Le besoin d'une couverture Santé en lien direct avec le système de protection sociale en France ne disparaîtra pas. La Caisse doit trouver un nouveau modèle dans un environnement fluctuant toujours plus compétitif.

Ce que dit la loi :

La loi du 13 juillet 1984 (LOI n° 84-604) a marqué une étape clé dans l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger en établissant un cadre juridique pour la couverture sociale des expatriés. Elle a notamment permis la création de l'ancêtre de la CFE.

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 (LOI n° 2002-73) a introduit la **catégorie aidée**, permettant aux assurés aux revenus modestes de bénéficier d'une prise en charge partielle ou totale de leurs cotisations.

L'Article L762-1 du Code de la Sécurité sociale définit le régime volontaire de sécurité sociale des résidents à l'étranger, y compris les Français établis hors de France.

La loi du 24 décembre 2018 (LOI n° 2018-1214) a réformé la CFE en révisant son modèle économique, en assouplissant ses conditions d'adhésion et en

mettant en place de nouveaux mécanismes de cotisation et de remboursement.

Les articles clés du **Code de la Sécurité sociale**

L'Article L762-1 du Code de la Sécurité sociale définit le régime volontaire de sécurité sociale des résidents à l'étranger, y compris les Français établis hors de France.

Article L766-4-1 et Article L762-6-5 : Définissent la **mission d'action sanitaire et sociale** de la CFE envers plusieurs publics prioritaires, notamment via la catégorie aidée.

Article R766-57 : Rappelle l'obligation pour la CFE d'assurer un équilibre financier entre ses recettes et ses dépenses.

Qu'est-ce que la Caisse des Français de l'Étranger ?

La Caisse des Français de l'étranger est un organisme de Sécurité sociale à adhésion volontaire régie selon le Livre 7, titre 6 du code de la Sécurité Sociale.

- [CFE : La Sécurité sociale des expatriés](#)
- <https://www.cfe.fr/>

Qu'est-ce que la catégorie aidée de la CFE ?

- [Le site Internet de la Caisse des Français de l'étranger](#)

Ce que dit la Direction de la Sécurité Sociale, administration de tutelle

- [Présentation lors de l'État des lieux](#)

Ce que dit la CFE [Présentation lors de l'État des lieux](#)

Ce que dit l'Assemblée des Français de l'étranger

- [Motion du 13 mars 2025 par l'Assemblée des Français de l'étranger sur l'avenir de la Caisse des Français de l'étranger](#)
- [Résolution du 25 octobre 2023 demandant au Gouvernement de diligenter une mission IGF et IGAS pour la Caisse des Français de l'étranger](#)
- [Résolution du 5 octobre 2022 sur le financement de la catégorie aidée](#)

Les acteurs identifiés sur le thème :

La Direction de la Sécurité Sociale, La Caisse des Français de l'étranger, le Conseil d'administration de la Caisse des Français de l'étranger, les parlementaires, les Conseillères et Conseillers des Français de l'étranger, ...

Pour aller plus loin, quelques ressources utiles :

- 2023 - Rapport d'activités de la Caisse des Français de l'étranger :
<https://www.cfe.fr/brochures>
- 2022 - Convention de partenariat entre l'Etat et la CFE
[convention de partenariat](#)
- 2018 - Rapport du Sénat en préparation de la réforme de la CFE
<https://www.senat.fr/rap/l17-238/l17-2381.pdf>
- 2015 - Rapport l'Inspection Générale des Affaires sociales
[La Caisse des Français de l'étranger Son activité et les conditions de son intervention](#)
- 1984 - Rapport sénatoriale de la Commission des affaires sociales
présenté par le Sénateur Cantegrit et préfigurant la loi sur
l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger
https://www.senat.fr/rap/1983-1984/i1983_1984_0405_01.pdf

Pour retrouver plus d'actualité sur ce thème, rendez-vous sur le blog de l'Assemblée des Français de l'étranger : <https://tribune-afe.fr/>

- **Thème 3 : Aides à la scolarités (bourses scolaires et AESH)**

Rappel de la demande du gouvernement : étude du « dispositif des aides à la scolarité, qu'il s'agisse des bourses scolaires ou des aides au financement des accompagnants des élèves en situation de handicap, afin de garantir que ces aides répondent au mieux aux besoins des familles dans un contexte de hausse tendancielle des frais de scolarité, tout en respectant l'impératif de maîtrise de la trajectoire budgétaire »

Ce que nous proposons dans le cadre des Assises :

L'accès à l'éducation est un enjeu fondamental pour les familles françaises établies hors de France. Depuis leur création, les bourses scolaires permettent à des milliers d'élèves de poursuivre leur scolarité dans le réseau d'enseignement français à l'étranger, malgré l'augmentation constante des frais de scolarité. Parallèlement, le soutien aux élèves en situation de handicap a connu des avancées avec la prise en charge des Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH), bien que des défis importants subsistent. Aujourd'hui, il est essentiel de mieux comprendre les évolutions du dispositif, ses limites et les moyens d'en améliorer l'accessibilité.

Les Assises de la Protection Sociale permettront d'analyser l'évolution du nombre de boursiers, l'impact des critères d'attribution et les solutions pour éviter que le reste à charge ne devienne un frein à la scolarisation. La question du financement et de l'intégration des élèves en situation de handicap sera également abordée, avec une réflexion sur les conditions de recrutement, la formation et la rémunération des AESH. L'enjeu est clair : garantir un accès équitable et inclusif à l'éducation pour tous les enfants français de l'étranger, sans que des obstacles financiers ne viennent compromettre leur avenir.

Ce que dit la loi : l'article L452-2 du code de l'éducation rappelle que l'Agence pour l'Enseignement Français à l'étranger a pour objet en tenant compte des capacités d'accueil des établissements d'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement dans les classes maternelles et élémentaires, dans le second degré et dans le supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité. Par ailleurs, l'article D531-45 du code de l'éducation indique que Les bourses accordées par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en application des dispositions du 5° de [l'article L. 452-2](#) sont proposées par des commissions locales instituées auprès des postes diplomatiques ou consulaires et attribuées après avis d'une commission nationale instituée auprès du directeur de l'agence.

Enseignement Français à l'étranger, comment ça marche ?

- [Enseignement français à l'étranger - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#)
- [L'enseignement français à l'étranger : leurs témoignages](#)

Les bourses scolaires, comment ça fonctionne ?

- [Critères et modalités d'obtention | AEFE](#)
- [Les aides financières et bourses scolaires - UFE](#)
- [Les Bourses Scolaires sous pression : Français du monde - ADFE tire la sonnette d'alarme](#)

Un dossier de bourse scolaire, ça ressemble à quoi ?

- [Campagne des bourses scolaires 2025-2026 - CCB1 - Informations et formulaires](#)

L'Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap AESH c'est quoi ?

Tout d'abord, que signifie AESH ? Il s'agit d'une ou d'un accompagnant d'élève en situation de handicap. A l'étranger, l'AESH est, dans la grande majorité des cas, employé directement par la famille, avec un contrat à la personne.

- Découvrez le guide préparé par la FAPEE, partenaire des Assises :
[AESH dans l'enseignement français à l'étranger](#)
- [FAQ sur l'aide au financement des AESH | AEFE](#)
- [Accompagnement scolaire des élèves en situation de handicap \(ASESH\) - Les Consulats Généraux de France au Maroc.](#)

Qu'est-ce que l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP) ?

Créé en juin 2016 par l'AEFE, en lien avec la Mission laïque française (MLF), l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP) est chargé d'analyser la situation, d'informer les différents acteurs ainsi que de formuler des propositions pour améliorer la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et mettre en valeur les bonnes pratiques des établissements français à l'étranger.

- [Observatoire des élèves à besoins éducatifs particuliers \(OBEP\) | AEFE](#)

Ce que dit l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger ?

- [Présentation de l'état des lieux, cliquez-ici](#)

Ce que dit l'Assemblée des Français de l'étranger

- [Résolution du 22 mars 2024 sur la Révision du taux de base de la Contribution Progressive de Solidarité lors de la campagne des bourses scolaires 2024/2025CPS : rés 1 de la comm enseignement](#)
- [Résolution du 22 mars 2024 sur l'Indice de Parité du Pouvoir d'Achat - IPPA](#)

Les acteurs identifiés sur le thème :

L'Agence pour l'Enseignement Français à l'étranger, la Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger, les parents d'élèves français du réseau, les Conseillères et Conseillers des Français de l'étranger, l'Union des Français de l'Étranger, Français du monde-adfe, la FIAFE, ...

Pour aller plus loin, quelques ressources utiles :

- 2025 - [Présentation de l'AEFE devant la Commission de l'enseignement de l'AFE](#)
- 2024 - [Instruction spécifique sur les bourses scolaires au bénéfice des enfants français résidant à l'étranger](#)
- 2024 - [Commission Nationale des Bourses 18 et 19 juin 2024](#) par le syndicat FSU SNUipp hors de France
- 2024 - [AEFE – Commission nationale des bourses scolaires de janvier 2024 - SGEN-CFDT Etranger](#)
- 2023 - [Résultat du questionnaire sur les Consutations sur l'Enseignement Français à l'étranger](#)
- 2021 - [Élèves à besoins éducatifs particuliers scolarisés dans un établissement d'enseignement français à l'étranger](#) - Circulaire du Ministère de l'Éducation nationale
- 2019 - [L'enseignement français à l'étranger : une ambition réaffirmée dans un nouveau contexte international](#) - rapport de Mme Samantha Cazebonne - Députée chargée par le Premier ministre d'une mission de réflexion sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger.
- 2015 - [Enseignement français à l'étranger - Recommandations visant à limiter l'augmentation des frais de scolarité](#) - rapport de Mme Claudine Lepage - Sénatrice et de M. Philippe Cordery - Député ont préparé ce Rapport remis au ministre des Affaires étrangères et du développement international et au secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger

Pour retrouver plus d'actualité sur ce thème, rendez-vous sur le blog de l'Assemblée des Français de l'étranger : <https://tribune-afe.fr/>

Conclusions

Participez aux Assises de la Protection Sociale des Français de l'Étranger

Les Assises de la Protection Sociale des Français de l'Étranger sont une opportunité unique de construire ensemble des solutions adaptées aux besoins et réalités de nos compatriotes à travers le monde. Votre participation est essentielle pour enrichir le débat, partager vos expériences et contribuer aux propositions qui façonneront l'avenir de la protection sociale des Français établis hors de France.

Comment participer ?

- Exprimez-vous : partagez vos témoignages, vos idées et vos attentes directement sur le [site Internet des Assises](#)
- Rejoignez les débats : participez aux réunions publiques, tables rondes et échanges organisés tout au long des Assises. Le calendrier est accessible sur le site des Assises
- **Organisez un débat ou une consultation locale** : Vous souhaitez contribuer activement aux Assises de la Protection Sociale des Français de l'Étranger ? Organisez un débat ou une consultation locale avec votre communauté, votre association ou vos élus, rendez-vous sur le site des Assises pour enregistrer votre événement et télécharger le kit du participant.
- Suivez l'actualité des Assises : retrouvez les comptes rendus et avancées sur les plateformes dédiées notamment [le blog des assises](#)

Les Assises sont organisées par l'Assemblée des Français de l'étranger, vous pouvez contacter les organisateurs par courriel à : assisessociales@assemblee-afe.fr

Pour garantir la transparence des débats, la Commission Nationale du Débat public propose une assistance technique, vous pouvez contacter les garants de la CNDP sur l'un des courriels suivants: nathalie.durand@garant-cndp.fr, renee.aupetit@garant-cndp.fr, jean-michel.alonzeau@garant-cndp.fr

Ressources documentaires des Assises

- [Annuaire des acronymes vous permettant de mieux comprendre les termes utilisés pendant les débats](#)
- 2025 - Budget de l'État Français en direction des Français établis hors de France
[Action extérieure de l'État | budget.gouv.fr](#)
- 2024 - Rapport du Gouvernement
[Rapport du Gouvernement sur la situation des Français établis hors de France - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#)
- 2024 - Rapport de la Cour des Comptes
[Les services consulaires rendus aux Français à l'étranger | Cour des comptes](#)
- 2024 - Baromètre des Français de l'étranger par FDM-adfe
[Restitution du Baromètre Français du Monde 2024 : Donner la parole aux Français de l'étranger](#)
- 2023 - Baromètre Expat Communication
[Un an d'enquêtes du baromètre Expat Communication 2023: les visages de l'expatriation](#)
- 2021 - Observatoire de l'expatriation par l'UFE
[Covid-19 : les Français continuent de plébisciter l'expatriation | Banque Transatlantique](#)